

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

EGOFLEX 471 Komp. B

Groupe du produit: polyuréthane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG		
Rue:	Kaltenbrunn 27		
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen		
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax:	+49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de		
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone:	+49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de		
Internet:	www.ego.de		

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

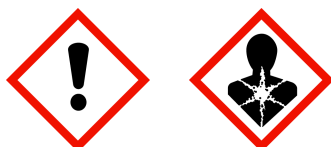
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Contient des composés isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate
Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate /
methylenediphenyl diisocyanate
Methylenediphenyldiisocyanat modifié

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 2 de 11

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer Vapeurs / aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment eau / savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3. Autres dangers

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances suivantes avec additifs inoffensifs.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate / methylene diphenyl diisocyanate			< 25%
	905-806-4		01-2119457015-45	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
25686-28-6	Methylenediphenyldiisocyanat modifié			< 25%
	500-040-3		01-2119457013-49	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate			< 15%
	202-966-0	615-005-00-9		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	905-806-4	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate / methylene diphenyl diisocyanate	< 25% %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards)		
25686-28-6	500-040-3	Methylenediphenyldiisocyanat modifié	< 25% %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
101-68-8	202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate	< 15% %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 9200 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Le secouriste doit se protéger. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse. Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. touche avec Polyéthylène glycol 400.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 4 de 11

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Si la victime est consciente, lui donner beaucoup d'eau à boire. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester :

Dermatite

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire.

mal de tête

Toux

Le contact répété ou prolongé provoque une sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées :

Dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Isocyanates,

Gaz / vapeurs toxiques, Monoxyde de carbone.

Danger d'éclatement en cas de chauffage.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas inspirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Refroidissez les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Vêtement de protection.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Si possible, contenir du matériel échappé. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 5 de 11

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Laisser dans des contenants non fermés pendant quelques jours jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de réaction. Gardez humide. Ne fermez pas les conteneurs. La formation de CO₂ dans des conteneurs fermés crée une pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inspirer les vapeurs. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Préventions des incendies et explosion

Néant dans des conditions normales de traitement.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil. Éviter les températures supérieures à 50 °C.

Température de stockage recommandée: 15 °C - 25 °C

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (5 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 6 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié			
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,05 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,1 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	28,7 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,05 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,05 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,025 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	17,2 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Gants de protection en nitrile

Épaisseur du gant ($\Rightarrow$ 0,35mm) Temps de pénétration $\Rightarrow$ 480 minutes

Les temps de pénétration obtenus conformément à EN 374 Partie III ne sont pas mesurés dans des conditions d'opération normales.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre A2 P2

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 7 de 11

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte
Couleur: beige
Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: indéterminé
Point d'éclair: indéterminé

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: indéterminé
Limite supérieure d'explosivité: indéterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable
gaz: non applicable

Température de décomposition: indéterminé

pH-Valeur: non applicable

Viscosité dynamique: indéterminé
(à 20 °C)

Hydrosolubilité: insoluble

Pression de vapeur: indéterminé

Densité (à 20 °C): 1,55 g/cm³**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit au contact de l'eau

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique possible avec: alcools, amines, bases, acides, eau

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

Polymérisation par forte chaleur possible.

Températures supérieures à 260 °C

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 8 de 11

10.5. Matières incompatibles

Amines, Des acides et des bases, Alcools, Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate / methylene diphenyl diisocyanate				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 >9400 mg/kg	lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate				
	orale	DL50 9200 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Danger par aspiration

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

Expériences tirées de la pratique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 9 de 11

12.1. Toxicité

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Déjà de petites quantités pénétrant dans le sol sont dangereuses pour l'eau potable

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Poisson	OCDE Ligne directrice 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1640	72 h		OCDE Ligne directrice 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	>10 mg/l	21 d	Daphnia magna	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>100	3 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié			
		0 %	28	OCDE Ligne directrice 302
	N'est pas biodégradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
25686-28-6	Methylendiphenyldiisocyanat modifié	200		

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel.
080501 - déchets d'isocyanates

Code d'élimination des déchets - Produit

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 10 de 11

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 471 Komp. B

Date de révision: 13.01.2022

Code du produit: 347172501B

Page 11 de 11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56

2004/42/CE (COV): 6,1 g/l (0,39%)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)